

## Guide d'inscription à destination des élèves

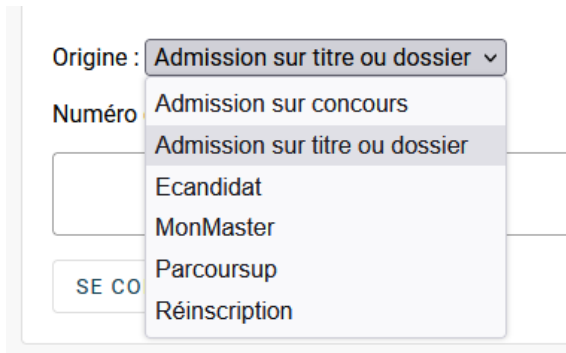
### S'inscrire administrativement à l'université

#### Les étapes de votre inscription à l'Université Gustave Eiffel sont les suivantes :

- Vous devez tout d'abord payer la [contribution à la vie étudiante et de campus \(CVEC\)](#)  
Si vous êtes boursier, vous devez tout de même vous connecter sur ce site mais vous serez exonéré de ce paiement.
- Vous devez ensuite procéder à votre inscription administrative sur la [plateforme de l'Université Gustave Eiffel](#).

#### 1. Comment se connecter à la plateforme d'inscription ?

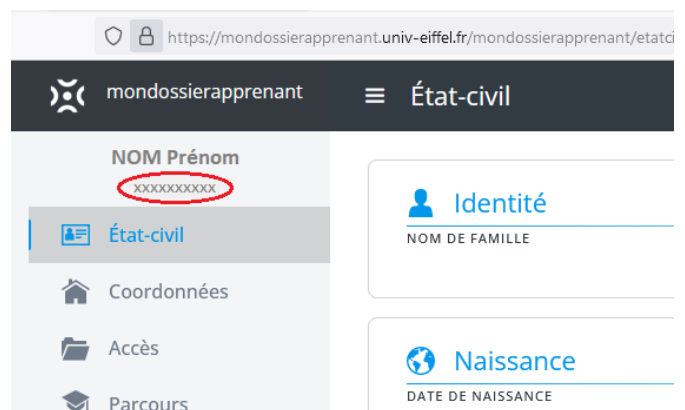
Depuis la plateforme d'inscription, vous devez cliquer sur le bouton "Se connecter" en haut à droite, pour arriver sur le formulaire ci-dessous, qui va vous permettre de recevoir un code d'authentification sur l'adresse mail fournie par l'intermédiaire de votre lycée.



**Primo-entrants :** Choisir « Admission sur titre ou dossier » et indiquer dans la zone « Numéro de candidature ou d'étudiant » votre ine (l'ine figure sur votre relevé de notes du bac) si vous vous inscrivez pour la première fois à l'université Gustave Eiffel.

**Réinscription :** Choisir « Réinscription » et indiquer dans la zone « Numéro de candidature ou d'étudiant » votre code étudiant de l'université si vous étiez déjà inscrits l'année dernière.

Vous pouvez retrouver ce code étudiant en vous connectant à <https://mondossierapprenant.univ-eiffel.fr> avec vos identifiants informatiques Eiffel.



## 2. Une fois connecté, voici quelques conseils pour remplir votre dossier d'inscription :

- **Étudiants boursiers** : vous êtes exonérés de droits de scolarité (conformément au [code de l'éducation](#)). Dans la procédure d'inscription, lors de la première étape « **Vos formations** », après avoir sélectionné votre formation, renseigner le type de bourse dans « Déclarer une bourse ou aide financière ». Merci de joindre votre document de droit à la bourse dans les pièces à fournir.
- Sur l'onglet « **Votre parcours scolaire et universitaire** », renseigner les informations sur le cursus parallèle comme suit :

Cursus Parallèle

Suivez-vous un cursus parallèle dans un autre établissement ? \*  Oui  Non

Filière du cursus \*  
CPGE OU PREPARATION INTEGREE

Saisissez la filière concernée

Est-ce une formation suivie dans le cadre d'une convention entre l'établissement et l'université ? \*  Oui  Non

- **Étudiants ayant obtenu un bac à l'étranger** : vous devez renseigner la rubrique « Accès à l'enseignement supérieur français » de l'onglet « **Votre parcours** » comme suit :
  - Titre d'accès à l'enseignement supérieur => Titre étranger ou baccalauréat international
  - Type ou série => 0031 – Titre étranger admis en équivalence
- **Étudiants hors UE** : dans l'onglet « **Vos sélections** », vous devez choisir la situation particulière « B1 CPGE – Non concerné droits différenciés ». Les autres étudiants doivent laisser cette zone vide.
- **Pièces justificatives à transmettre dans votre dossier d'inscription** :
  - Pièce d'identité
  - Photo
  - Relevé de notes du baccalauréat
  - Attestation CVEC 2023/2024
  - Notification de bourse (le cas échéant)
- **Paiement des frais de scolarité** : sur l'onglet « **Paiement** », merci de sélectionner l'une des modalités de paiement suivante :
  - Paiement en ligne (PAYBOX) en 1 fois
  - Paiement en ligne (PAYBOX) en 3 fois.

## Se renseigner

Pour toute demande, merci de bien indiquer a minima vos : **nom, prénom et ine.**

### Service de la scolarité de l'Université Gustave Eiffel :

- Téléphones : 01.60.95.74.47 ou 01.60.95.74.71
- Messagerie : [scolarite@univ-eiffel.fr](mailto:scolarite@univ-eiffel.fr)